

Les éoliennes font lever les mains au ciel

Sud Ouest
17/12/2020

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mâts en activité, demandes en cours, projets... Les chiffres de l'observatoire livrés hier sont inquiétants

Alain Babaud

a.babaud@sudouest.fr

L'essor des éoliennes devient un véritable cauchemar pour les élus locaux de Charente-Maritime. Lionel Quillet, premier vice-président du Conseil départemental, a profité hier de la session délibérative d'hiver, qui se tient cette semaine à La Rochelle, pour faire un point d'étape assez alarmant.

L'observatoire éolien mis en place par la collectivité territoriale fin 2018 a fait les comptes. 101 éoliennes sont aujourd'hui en production, 68 dans les seuls Vals de Saintonge et 33 en Aunis. Mais la préfecture a déjà donné son accord pour l'installation de 72 supplémentaires en Vals de Saintonge, 15 en Aunis et dans l'Agglomération de La Rochelle, ainsi que quatre en Haute-Saintonge, pour un total de 91 masts.

L'observatoire indique, par ailleurs, que des demandes venant d'opérateurs privés sont en cours d'instruction par les services de l'Etat : 48 en Vals de Saintonge, 43 sur le territoire de l'Aunis et de l'Agglo rochelaise et 4 sur le périmètre de l'agglomération de Saintes. A cela



Les projets se multiplient en Aunis et Vals de Saintonge, en particulier, mais se rapprochent aussi de La Rochelle. ARCHIVES I-C-S

s'ajoutent 171 « intentions de projets » dont 57 situés dans le nord de la Charente-Maritime. Le département n'est pas seulement le plus fortement doté de Nouvelle-Aquitaine, et de très loin, il est aussi le plus sollicité.

« Les éoliennes appellent les éoliennes », constate Lionel Quillet qui rappelle que le Conseil départemental a demandé un moratoire de deux ans au préfet, en mars 2019, pour tout projet d'implantation présenté sans concertation préalable avec les populations concernées.

Quatre recours en justice

Demande restée lettre morte. Mais le préfet a créé depuis un Pôle énergie

renouvelables qui se veut le lieu de la « concertation sur tous les projets éoliens en amont du dépôt des demandes d'autorisations environnementales ». Le Département y martèle son souhait d'un déploiement éolien « maîtrisé et cohérent, sans saturation des paysages, sans encerclement des villages, tout en respectant la protection de notre patrimoine naturel et culturel ». Aidé en cela par de récentes décisions de justice (Rennes en juillet, Arniens en novembre) et déclarations au plus haut sommet de l'Etat pointant le ras-le-bol des populations concernées et les dégâts sur les paysages.

Le Conseil départemental émet donc systématiquement des avis

négatifs aux nouveaux projets, et conteste parfois en justice les autorisations environnementales délivrées par le préfet.

Quatre requêtes ont été déposées auprès de la cour administrative d'appel de Bordeaux, à ce jour. Ils concernent des parcs de huit éoliennes à Forges, huit à Bernay-Saint-Martin, Breuil-la-Réorte et Puyrol-land, huit à Rornazières et Saleignes, et neuf aux Eduts.

Il reste à savoir comment prendre part à l'objectif national de 32 % d'énergies renouvelables à échéance de 2030... Le schéma départemental de développement durable aborde cette question du « mix énergétique » et des moyens à mettre en œuvre pour « s'inscrire dans la trajectoire nationale de 1,5°C » (limitation du réchauffement climatique à +1,5° d'ici 2100). Le constat, c'est que si l'éolien a atteint un plafond d'acceptabilité en Charente-Maritime, de nombreux freins (techniques, économiques sociaux...) perdurent pour l'éolien en mer, l'hydraulien, les fermes photovoltaïques ou encore la méthanisation... Il faudra donc développer... la sobriété. C'est-à-dire moins consommer d'énergie, mieux la récupérer aussi.

Toutes les intercommunalités sont face à ce défi mais pas à armes égales. C'est la vocation du schéma départemental, en matière d'énergies renouvelables comme de mobilités ou de replantation de haies pour la biodiversité, d'amener de la cohérence, du lien, à l'échelle de tout le département. Le plan d'actions concrètes doit être établi d'ici juin et la fin du mandat.

Nouveau revers pour le projet de parc éolien

SAINT-GEORGES-DU-BOIS ET BENON

La CdC Aunis Sud se prononce contre les six éoliennes

Comme on pouvait s'y attendre, le conseil communautaire réuni mardi soir au Castel Park de Surgères a émis un avis défavorable (41 voix contre, 2 voix pour et 6 abstentions) au projet de parc éolien de la société Pe de Mouchetune (Montpellier) sur les communes de Benon et de Saint-Georges-du-Bois. L'avis de la Communauté de communes était sollicité par le préfet dans le cadre du code de l'environnement (article R, 181-38). Présenté par Anne-Sophie

Descamps (conseillère déléguée à la transition écologique), ce projet comporte six éoliennes de 200 mètres de haut dont quatre sont situées sur la commune de Saint-Georges-du-Bois et deux sur la commune de Benon, dont la puissance totale est comprise entre 24 et 28,8 mégawatts.

Le président concerné

Concernant le volet financier, selon la présentatrice, l'investissement

est de 40 millions d'euros pour le porteur du projet, et le retour financier attendu (fiscalité) serait de 42 480 euros pour les communes, 108 000 € pour la Communauté de communes, 68 400 € pour le Département et 22 500 € pour la Région. À noter que plusieurs de ces éoliennes sont prévues sur des terrains du président de la CdC Aunis Sud et maire de Saint-Georges-du-Bois, Jean Gorioux, qui n'était pas présent dans la salle pour cette der-

nière question de l'ordre du jour. Après l'avis défavorable des conseils municipaux des communes de Benon et Saint-Georges-du-Bois, du Marais Poitevin, c'est au tour de la Communauté territoriale intercommunale d'Aunis Sud de se prononcer contre ce projet. Un avis accueilli avec satisfaction du côté d'Olivier Ponza, président de l'association Vent de Campagne (opposée au projet).

Armand Berthomé